

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2018/02/05**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 5 février 2018 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M<sup>me</sup> Anne-Marie Gauthier

M. François Guinois

M<sup>me</sup> Louise théorêt

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

M. Michel Taillefer, conseiller, est absent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2018-02-05-015**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant, à l'item varia :
  - o *Avis de motion sur le règlement numéro 343-2018 modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à modifier la grille de la zone A-1.*

Adoptée

**2018-02-05-016**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2018 À 20 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 janvier 2018 se référant sous la cote *1-3-8 Correspondance 2018 – 2018-02*. Il résume les communications ayant un intérêt public.

**2018-02-05-017**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 février 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Adoptée

## **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES MOUVEMENTS INTERNES EN RESSOURCES HUMAINES**

Conformément au règlement 313-2016 relatif au directeur général de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, le directeur général fait rapport au conseil municipal, en vertu de ses pouvoirs et obligations, de la suspension d'une employée. Le conseil devra décider, subséquemment, du sort de cette employée, après l'enquête.

2018-02-05-018

### **MANDAT À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

**CONSIDÉRANT** les besoins actuels du service de l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'une journée par semaine d'un urbaniste de la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Guinois

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka requiert les services d'un urbaniste de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour une journée par semaine;
- Que cette personne soit autorisée à délivrer des permis et des certificats.

Adoptée

2018-02-05-019

### **MOUVEMENT DE PERSONNEL — REMPLACEMENT DIRECTRICE DES SERVICES AUX CITOYENS, DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice des services aux citoyens, de la culture et des communications sera en congé de maternité ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des ressources humaines ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que l'employée suivante soit embauchée au poste de technicienne en administration pour une période déterminée selon les conditions prévues à l'entente de travail :

74-0012

- Que l'article 4.1 du contrat de travail de l'employée suivante soit modifié par l'ajout d'une annexe pour une période déterminée selon les conditions prévues à ladite annexe :

74-0010

- Que la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot, et le directeur général, monsieur Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer ces ententes.

Adoptée

2018-02-05-020

### **ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-02-06-033 adoptée le 6 février 2017 ;

**CONSIDÉRANT** que les assurances générales de la municipalité sont renouvelées au 1<sup>er</sup> mars de chaque année ;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont prévus au budget aux postes 02 11 000 429, 02 13 000 422, 02 19 000 421, 02 13 000 423, 02 22 000 424, 02 32 000 424, 02 41 400 422 et 02 70 120 421 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde le renouvellement des assurances générales de la Municipalité à la firme *Ultima Assurances*, représentant autorisé de la *Mutuelle des municipalités du Québec*, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019, pour un montant total de 40 166 \$.

Adoptée

2018-02-05-021

**MANDAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DU CENTRE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka possède une génératrice pour son centre municipal ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue le 16 janvier 2018 de Génératrice Drummond ;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont prévus au budget au poste 02 19 000 522 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Guinois

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde, pour l'année 2018, à la firme *Génératrice Drummond* le mandat pour le service d'entretien de la génératrice du Centre municipal selon la soumission datée du 16 janvier 2018, le tout au montant de 1 082,70 \$ plus les taxes applicables.
- Que le montant de cette dépense provienne du poste budgétaire 02 19 000 522.

Adoptée

2018-02-05-022

**DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka doit transmettre annuellement conformément au schéma de couverture de risque de la *MRC Beauharnois-Salaberry* adopté le 18 février 2013 le registre annuel des interventions du *Service de sécurité incendie* ainsi que le rapport annuel des activités du *Service de sécurité incendie*, comprenant le plan de mise en œuvre pour l'année concernée et les tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka* doit déposer ces rapports lors d'une séance du conseil municipal pour approbation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance des documents déposés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka approuve le rapport annuel des activités 2017 et le registre des interventions 2017 déposés par son *Service de sécurité incendie*.
- Qu'une copie des documents et de cette résolution soit transmise à la *MRC Beauharnois-Salaberry*.

Adoptée

2018-02-05-023

**RAPPORT DU COMITÉ DE SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka reçoit et prend acte du rapport du 18 janvier 2018 du comité de service incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal prend particulièrement en compte les recommandations et les actions à prioriser ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil reçoit favorablement les recommandations et les actions à prioriser du comité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal adopte conformément à la loi le rapport du comité de service incendie ;
- De requérir la mise en place du suivi des recommandations et des actions à prioriser, soit :
  - o Établir un programme de remplacement des avertisseurs de fumée lors des visites de prévention résidentielle et se pencher sur la possibilité des avertisseurs au monoxyde de carbone ;
  - o De modifier le protocole d'appel pour les accidents de voiture ;
  - o D'adopter une résolution précisant l'orientation du conseil pour le service nautique pour l'année 2018 et d'adopter une résolution pour l'analyse organisationnelle du SSI.

Adoptée

**2018-02-05-024      MODIFICATION DU PROTOCOLE D'APPEL – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka a déposé son rapport annuel des activités 2017 et son registre des interventions 2017 au conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal prend en considération les interventions portant sur les accidents de la route ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka modifie le protocole d'appel pour le type d'intervention 105 – accident de la route afin que les pompiers soient appelés seulement lorsque les conditions suivantes sont réunies :
  - o Il y a un incendie du véhicule impliqué;
  - o Il y a une personne incarcérée ou la santé et la vie d'une personne sont en danger.
- Que les protocoles 98 – Désincarcération et 105 – accident de la route fonctionnent par équipe de garde et non par appel général.

Adoptée

**2018-02-05-025      SERVICE NAUTIQUE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sécurité incendie procède actuellement au sauvetage nautique sur le lac Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de sauvetage nautique est offert par la garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. sur le lac Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka reçoit et prend acte du rapport du 18 janvier 2018 du comité de service incendie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que le conseil municipal mette fin, pour l'année 2018, au service de sauvetage nautique offert par le service de sécurité incendie.

Adoptée

**2018-02-05-026      ANALYSE ORGANISATIONNELLE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-01-08-009 adoptée le 8 janvier 2018 manifestant l'intérêt de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka de procéder à l'étude visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie le service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus de faire l'analyse organisationnelle de leur service de sécurité incendie et de procéder à une analyse visant l'optimisation de la desserte ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka reçoit et prend acte du rapport du 18 janvier 2018 du comité de service incendie ;

**VU** l'article 936 du *Code municipal du Québec* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Guinois

- Que le conseil municipal autorise l'administration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'analyse organisationnelle de son service de sécurité incendie.

Adoptée

**2018-02-05-027      MOUVEMENT DE PERSONNEL – DÉPART**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu, le 27 janvier 2018, l'annonce du départ de l'employé 22-0001 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce départ sera en vigueur dès le 6 février 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal accepte le départ de l'employé 22-0001 ;
- Que ce départ soit en vigueur dès le 6 février 2018.

2018-02-05-028

**MANDAT – DIRECTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu, le 27 janvier 2018, l'annonce du départ de l'employé 22-0001 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce départ sera en vigueur dès le 6 février 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'assurer l'intérim de la direction du service de sécurité incendie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal nomme monsieur Michel Vinet directeur du service de sécurité incendie par intérim pour une période déterminée selon les conditions prévues à l'entente de travail ;
- Que la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot, et le directeur général, monsieur Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer cette entente.

Adoptée

2018-02-05-029

**LOGICIEL EN MESURE D'URGENCE – APPEL À LA POPULATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les obligations de la loi sur la sécurité civile normalisent l'obligation d'informer des risques aux citoyens de son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**une variété de produits informatiques sont sur le marché et se déclinent en différentes composantes utiles ou non selon les besoins recherchés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Strat'J a effectué une étude aux profits de quatre municipalités rurales soit Sainte-Martine, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Stanislas-de-Kostka et Saint-Urbain-Premier ;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude a été déposée par cette firme au conseil municipal exposant les résultats de l'enquête ;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul des produits répond aux besoins des quatre municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- D'acquérir du fournisseur Code red le logiciel des mesures d'urgence selon la répartition des coûts de la part municipale de Saint-Stanislas-de-Kostka, achat conjoint à quatre municipalités.
- Que la municipalité de Sainte-Martine fasse l'acquisition du produit au nom des municipalités selon la répartition des coûts attribuables par la firme Code red.

Adoptée

2018-02-05-030

**SERVICE D'INGÉNIERIE – TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire se prévaloir d'une expertise professionnelle en ingénierie pour les travaux d'asphalte à venir sur le territoire de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de madame Alyssa Quach pour les travaux techniques reliés à la préparation du devis technique au coût de 310 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que madame Alyssa Quach soit mandatée par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour procéder aux travaux techniques dans le cadre des travaux d'asphaltage – saison 2018 reliés à la préparation des devis techniques.

Adoptée

2018-02-05-031

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – ASPHALTE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a prévu des travaux d'asphaltage pour la saison 2018 sur son territoire ;

**VU** l'article 935 du *Code municipal du Québec* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal autorise l'administration de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'asphaltage de la saison 2018.

Adoptée

2018-02-05-032

**AUTORISATION DE PAIEMENT – CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE – ISOLATION ET AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** le remplacement nécessaire des luminaires du garage municipal ;

**CONSIDÉRANT** la facture 026183 du 12 janvier 2018 de Gérald Marleau et Fils inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au poste budgétaire 22 30000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer la facture 026183 du 12 janvier 2018 de Gérald Marleau et Fils inc. au cout de 3 639,67 \$ plus les taxes applicables.
- Que l'argent de cette dépense provienne du poste budgétaire 22 30000 000.

Adoptée

2018-02-05-033

**AUTORISATION DE PAIEMENT – REMPLACEMENT DE L'ÉCRAN STATION DE POMPAGE 1**

**CONSIDÉRANT** le remplacement nécessaire de l'écran tactile à la station de pompage 1 ;

**CONSIDÉRANT** la facture 026177 du 29 décembre 2017 de Gérald Marleau et Fils inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 414 00 642 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Guinois

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer la facture 026177 du 29 décembre 2017 de Gérald Marleau et Fils inc. au cout de 2 291 \$ plus les taxes applicables.
- Que l'argent de cette dépense provienne du poste budgétaire 02 41 400 642.

Adoptée

2018-02-05-034

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATION DE LA POMPE À LA STATION DE POMPAGE 4**

**CONSIDÉRANT** la réparation nécessaire de la pompe à la station de pompage 4 ;

**CONSIDÉRANT** la facture 119604 du 19 janvier 2018 de *Les industries MJR inc.* ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 414 00 522 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer la facture 119604 du 19 janvier 2018 de *Les industries MJR inc.* au cout de 1 953,87 \$ plus les taxes applicables.
- Que l'argent de cette dépense provienne du poste budgétaire 02 41 400 522.

Adoptée

2018-02-05-035

**ADOPTION DE LA PROGRAMMATION HIVER 2018 DU CENTRE SOCIOCULTUREL**

**CONSIDÉRANT** les résultats de la période d'inscription aux différentes activités offertes dans le cadre de la *Programmation hiver 2018*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que les cours de *Yoga (matin et soir)* soient offerts;
- Que l'entraînement en circuit soit offert;
- Que le club *de jeux de société* soit offert et que, si aucune personne ne se présente après la troisième séance, le club soit annulé.

Adoptée

2018-02-05-036

**ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTES – ÉTÉ 2018**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-02-06-047 adopté le 6 février 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les étudiantes de l'été 2017 ont été contactées et que certaines désirent revenir au camp de jour pour l'année 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'engagement de 3 étudiantes pour les postes de responsable et d'animatrices pour le camp de jour 2018, comme suit :
  - o 75-0071, responsable à temps complet ;
  - o 75-0076, animatrice à temps complet ;
  - o 75-0085, animatrice à temps complet.
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à un affichage pour le poste d'animatrice à temps partiel au camp de jour.

*M. Mario Archambault, conseiller, déclare avoir des liens familiaux avec une des étudiantes et s'abstient de participer à cette décision.*

Adoptée

2018-02-05-037

**ADOPTION DE LA STRUCTURE SALARIALE – ÉTUDIANTS 2018**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2014-395 adoptée le 17 décembre 2014 concernant la structure salariale des employés la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-12-04-299 adoptée le 4 décembre 2017 concernant la modification salariale des employés de la Municipalité pour l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du salaire minimum au Québec dès le 1<sup>er</sup> mai 2018, passant de 11,25 \$ à 12,00 \$ de l'heure ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger la résolution 2017-12-04-299 afin d'ajuster le salaire des étudiants pour l'été 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka adopte la structure salariale des étudiants pour l'été 2018 selon la liste déposée.

Adoptée

2018-02-05-038

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION PROJET PILOTE AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est responsable de la coordination et la gestion du camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** les camps de jour sont une continuité des services offerts aux familles durant l'été;

**CONSIDÉRANT QUE** les familles fréquentant les camps de jour peuvent avoir des besoins psychosociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSMO a les compétences et la mission d'offrir des services psychosociaux aux familles de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSMO détient des ententes de collaboration avec les écoles qui accueillent les mêmes enfants et familles que celles des camps de jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka s'engage à développer une collaboration avec le centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest afin de faciliter la référence et le soutien aux familles ayant des besoins psychosociaux ;
- Que le directeur général, M. Maxime Boissonneault, est autorisé à signer ledit protocole et à représenter la Municipalité auprès du CISSMO.

Adoptée

2018-02-05-039

#### **LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES – ÉTÉ 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire offrir les commodités dans ses parcs pour la saison estivale 2018, de la mi-mai à la mi-septembre ;

**CONSIDÉRANT** la soumission 1673 de Sanibert du 17 janvier 2018 au cout de 540 \$ plus les taxes applicables pour la location de 6 toilettes par mois et 90 \$ pour la livraison et la récupération ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget aux postes 02 70 130 649 et 02 70 150 516 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à la location de 6 toilettes portatives pour la saison estivale de la mi-mai à la mi-septembre auprès de Sanibert, comme décrit à la soumission 1673 du 17 janvier 2018 ;
- Que le paiement de ces locations soit fait par les crédits disponibles aux postes budgétaires 02 70 130 649 et 02 70 150 516.

Adoptée

2018-02-05-040

#### **AUTORISATION DE DÉPENSES – CARNAVAL HIVER 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tiendra le 24 février prochain un carnaval d'hiver ;

**CONSIDÉRANT** la liste des dépenses prévues annexée à la présente résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget au poste 02 70 150 648 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal accepte d'assumer les dépenses selon la liste déposée pour le carnaval d'hiver, le tout pour un montant maximum de 1 500 \$.

Adoptée

2018-02-05-041

#### **AUTORISATION DE DÉPENSES – FÊTE NATIONALE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tiendra le 23 juin prochain des célébrations en marge de la Fête nationale ;

**CONSIDÉRANT** la liste des dépenses prévues annexée à la présente résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget au poste 02 70 150 648 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. François Guinois

- Que le conseil municipal accepte d'assumer les dépenses selon la liste déposée pour la Fête nationale 2018, le tout pour un montant maximum de 10 000 \$.

Adoptée



2018-02-05-042

## **MANDAT GO-ÉLAN – INSTALLATION BASKETBALL PATINOIRE MULTISPORTS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-12-05-347 adoptée le 5 décembre 2016 autorisant la signature du protocole d'entente relatif au réaménagement du parc-école en partenariat avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka contribue, selon l'article 1.2 de ce protocole, à la hauteur de 15 000 \$ dans le projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de la patinoire est de la responsabilité de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la soumission P-03807 reçue le 1<sup>er</sup> février 2018 de Go-élan pour l'installation de deux paniers de basketball ;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont prévus au budget au poste 22 70 000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde, pour à la firme *Go-élan* le mandat d'installation de deux paniers de basketball selon la soumission datée du 1<sup>er</sup> février 2018, le tout au montant de 3 952,83 \$ plus les taxes applicables.
- Que le montant de cette dépense provienne du poste budgétaire 22 70 000 000.

Adoptée

## **AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À MODIFIER LA GRILLE DE LA ZONE A-1**

Réjean Dumouchel présente un avis de motion à savoir qu'un règlement sera adopté par le conseil municipal à une séance ultérieure de façon à modifier la grille de la zone A-1.

## **INFORMATIONS**

M<sup>me</sup> Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que les comptes de taxes ont été envoyés le 19 janvier. Si vous ne l'avez pas reçu, veuillez communiquer avec l'Hôtel de Ville afin de recevoir votre compte avant le premier versement. Encore cette année, le paiement peut se faire en quatre versements, soit le 10 mars, le 10 mai, le 10 juillet et le 10 septembre.
- Que le rapport annuel des activités sera envoyé au commencement de février par la poste. Vous y trouverez toutes les informations sur les réalisations de l'année 2017, les orientations pour l'année 2018 ainsi que les présentations budgétaires. Le rapport annuel sera également disponible sur le site internet de la Municipalité.
- Que la collecte des déchets est maintenant aux 2 semaines jusqu'au printemps. Les citoyens peuvent se procurer le calendrier des collectes au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Municipalité.
- M. Réjean Dumouchel mentionne qu'il reste de la place dans certaines équipes de soccer au terme des inscriptions. Les gens sont invités à téléphoner à l'association.
- Mme Anne-Marie Gauthier fait un retour sur le comité ZIP de la fin de semaine dernière. Elle mentionne que les préoccupations des résidents ont été soulevées.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 20 h 43.

*(original signé)*  
\_\_\_\_\_  
Caroline Huot  
Mairesse

*(original signé)*  
\_\_\_\_\_  
Maxime Boissonneault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier